

VILLE
DE
FLUMET
73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

N° 57/2026

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**PARKING DE LA PLACE DES TROIS ROIS
SLOWLY – FESTIVAL ART ET NATURE**

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R26-15 du Code Pénal,

VU le Festival SLOWLY organisée par l'Office de Tourisme
sur le parking de la place des Trois Rois le mercredi 20 juillet
2026,

CONSIDERANT que le stationnement sera rendu
impossible à ces emplacements,

ARRETE

Article 1 :

Les emplacements du parking des 3 rois seront interdits à tout stationnement le **20 juillet 2026**.

Article 2 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie
- SDIS

Est chargé chacun en ce qui le concerne.

Fait à Flumet, le 10 juillet 2026

Le Maire,
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE

